

Les sexualités « non normatives » en Tunisie

- Par admin
- 23 octobre 2014

En février dernier, une nouvelle constitution a été mise en vigueur en Tunisie. De nombreux observateurs se sont accordés à dire que ce nouveau texte juridique allait dans le « bon sens ».

Il consacre notamment une égalité femme-homme complète et entière, tout du moins en théorie. En effet, jusqu'à la mise en place de cette nouvelle constitution, le Code du Statut Personnel promulgué en 1956 et appliqué à partir de 1957, sous Bourguiba encore Premier ministre, garantissait l'égalité entre tunisiennes et tunisiens, excepté en ce qui concerne la question de l'héritage. Désormais, théoriquement, femmes et hommes sont égaux à ce propos également. Pourtant, la question de la sexualité et de ses normes restent en suspens.

Et pour cause lorsqu'on analyse la place de la sexualité dans la sphère publique. Toutes sexualités, ou même, marques d'affection qui ne correspondent pas à la norme sont de fait criminalisées, et relèvent donc de l'ordre du pénal. Partant de là, il serait aisé d'inscrire la question des sexualités non normatives dans un débat socio-culturo-religieux. Cette approche ne nous convient pas. Car c'est renier par simplisme et paresse intellectuelle, les spécificités politiques d'un pays comme la Tunisie. Tout n'est certes pas politique, mais dans ce cas précis il est justement intéressant de s'intéresser aux liens qui unissent justice et politique dans le pays, de par une dictature érigée en système depuis plus d'un demi siècle. La « révolution » qui a eu lieu en 2011 aurait pu venir mettre un frein, à ce que d'aucuns, par euphémisme, appelaient « des liens trop étroits ». Pourtant une étude attentive du contexte nous pousse à nous questionner.

Dans quelle mesure, la criminalisation des sexualités qui ne correspondent pas à la norme est

elle politisée? Comment la question des sexualités est elle instrumentalisée par le politique afin de préserver ses privilèges?

La criminalisation des sexualités non normatives : une évolution dans un contexte transitionnel?

Il serait illusoire de penser que le départ de Ben Ali allait mettre un terme à un système dictatorial qui allait aussi loin dans l'individualisation du contrôle de la société. Cela fait maintenant plus de trois ans que la Tunisie s'est lancée dans un processus transitionnel. Les premières élections au suffrage universel direct pour désigner un gouvernement définitif n'auront lieu qu'à la fin de cette année. En attendant, la majorité des lois appliquées aujourd'hui sont toujours les mêmes. Notamment en ce qui concerne les lois qui touchent à la sexualité. L'article 230 du code pénal par exemple continue d'être en vigueur et régit toujours la question de l'homosexualité en punissant les rapports sexuels de même sexe de trois ans de prison. La version française parle de sodomie et la version arabe parle d'homosexualité féminine et masculine. Concernant le concubinage, la loi ne l'interdit pas explicitement, mais la pratique policière et la jurisprudence assimile celui-ci à un mariage illégal qui va à l'encontre des procédures et est donc assorti à une peine allant de trois à six mois de prison. Il est également, parfois, considéré comme de la prostitution. La prostitution justement, est encore aujourd'hui réglementée par un très vieux décret, paru en 1942 au Journal Officiel Tunisien, alors que le pays était encore sous protectorat français. Ce décret confine la prostitution dans les bordels, qui depuis Bourguiba jusqu'à nos jours sont gérés par l'État. Tout travail du sexe pratiqué en dehors de ce cadre juridique est régi par le code pénal et donc conduit également à la prison. Même les couples mariés peuvent être condamnés pour « atteinte aux bonnes mœurs », ce qui s'est déjà vu dans la jurisprudence.

Il faut toutefois rappeler que toutes ces règles juridiques répressives ont été établies sous

deux dictatures successives. L'aspect moral n'est donc pas leur fonction première et leur degré d'application allait la plupart du temps de paire avec le degré d'implication des condamnés en politique, plus justement le degré d'implication en opposition avec le système en place.

En résumé ces lois servaient bien souvent de prétexte pour mettre en marge des personnes qui échappaient autrement au contrôle du régime. En effet il est plus difficile à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, de justifier la promulgation d'une loi interdisant l'opposition politique que celle d'une loi pénalisant l'homosexualité, le concubinage ou tout autre comportement désigné comme « dérive sexuelle ».

L'application de ces textes juridiques ne se fait donc pas sans une raison propice. Depuis 2011, on assiste à une visibilité plus importante des sexualités non normatives. L'une des raisons pourrait être l'explosion de la sphère médiatique après la chute de la dictature. Une autre raison est à chercher dans l'opinion publique. Sous Ben Ali, le discours public était accaparé par l'État. Les débats concernant les sexualités non normatives n'avaient donc pas leur place dans les informations diffusées car priorité était donnée à des sujets qui donnaient lieu à consensus et qui maintenait cette illusion de paix sociale imposée par la dictature. Les personnes homosexuelles ou travailleuses du sexe ou encore en concubinage n'étaient donc pas montrées du doigt en place publique (excepté nous l'avons dit en cas d'implication trop importante en politique au goût des autorités) car cela ne correspondait pas à l'image d'Épinal que la dictature voulait refléter. Les sexualités qui sortent des normes imposées étaient donc critiquées au maximum, à l'échelle du quartier. Pourquoi, donc, alors que la Tunisie n'est plus officiellement un régime autoritaire, les sexualités non normatives sont elles de plus en plus pointées du doigt, et ce, particulièrement dans les sphères publiques. La réponse est à chercher du côté du discours politique des « nouvelles » élites.

L'instrumentalisation des sexualités non normatives par la sphère politique post-révolutionnaire.

La criminalisation des sexualités non normatives se perpétue aujourd'hui, dans un contexte où la liberté de chacune et chacun est sensée prendre toute sa place. Pour expliquer cela il existe de nombreuses réponses toutes faites qui structuralisent les représentations collectives. La religion, la culture, la société, sont autant de prétextes avancés par les différents acteurs de la scène politique actuelle pour justifier cette continuité. Pourtant, poursuivre la pénalisation des sexualités non normatives correspond tout à fait aux intérêts de la classe politique actuelle. On sait que le discours médiatique et le discours politique sont très liés. La Tunisie ne fait pas exception. Certes les médias ont acquis une liberté d'expression qui n'existait pas jusque là. Mais si la médiatisation des questions de sexualité s'est faite de plus en plus présente au long de ces trois dernières années c'est notamment car les déclarations politiques à ce propos ont pris de plus en plus d'ampleur.

Bien souvent l'argument salafiste a été avancé. Les groupes salafistes ont certes leur logique propre. Ils ont pourtant, quelqu'en soit la raison, tout fait pour intégrer le jeu politique à la suite de la révolution. Et ils ne sont pas assez nombreux en Tunisie pour imposer leur point de vue à la société toute entière. Prenons l'exemple du travail du sexe. Dans chaque grande ville tunisienne existait un bordel. Aujourd'hui, la très grande majorité a été fermée. Seuls deux ou trois continuent de fonctionner, dont celui de Tunis. Le discours commun veut que ce soit les salafistes qui ont fermé les bordels. Une enquête un peu plus poussée nous a permis de nous rendre compte que c'était le cas pour certains, mais que d'autres avaient été fermés par la police et d'autres encore par des habitants des villes en question. On voit donc que les situations sont multiples. Et quelques soient celles ci, aucun gouvernement de transition, qu'il soit islamiste ou non, n'a engagé jusque là de mesures pour rétablir ces institutions étatiques. Ni aucun mouvement politique d'opposition n'a pris position sur cette question. Le seul moment où le travail du sexe a donné lieu à débat public, c'est lors de la tentative de fermeture

du bordel de Tunis par des salafistes en février 2011 (qui a échoué). Cet événement avait alors été réutilisé au prisme de la religion et du scandale médiatique, afin de décrédibiliser, d'un côté, un groupe de personnes qui n'était à ce moment là qu'une nébuleuse mais qui était en train de se construire et de se positionner en tant que véritable ennemi politique. Et de l'autre afin justement d'asseoir cette position en tant que concurrents politiques sérieux.

Concernant l'homosexualité, prenons l'exemple de Mounir Baatour. Celui-ci a écopé de trois mois d'emprisonnement, après son arrestation en juin 2013 à l'hôtel Sheraton de Tunis. Il était en compagnie d'un mineur. Il n'a pourtant pas été condamné pour cela, mais pour pratique de sodomie. Mounir Baatour était président d'un parti politique et commençait à bénéficier d'une certaine popularité sur la scène politique. Là encore, un prétexte est pris pour écarter un adversaire politique qui devient gênant. A nouveau, les sexualités non normatives sont utilisées comme moyen facile de pression. De même si on s'intéresse au concubinage. Cette anecdote pourrait être drôle si elle n'illustrait si bien notre propos. Moncef Marzouki, actuel président de la République a dû divorcer de sa femme, de nationalité française, pour accéder à ce poste. Il continu néanmoins à vivre avec elle, en concubinage au palais présidentiel. Pour autant, cela ne l'a pas empêché à plusieurs reprises, de rappeler que le concubinage est illégal, à l'attention de certains de ses adversaires politiques.

Il est donc intéressant de voir pourquoi il n'y a pas eu de remise en question de la criminalisation des sexualités non normatives dans le pays dans un contexte de transition politique. En effet, l'instrumentalisation de celles ci par leur politisation est toujours d'actualité. Mai désormais le discours politique vient justifier cette oppression en s'en servant comme d'un argument de dévalorisation en son propre sein. Nous avons montré de quelle manière. Ce qui a pour résultat de fragiliser un peu plus le quotidien des personnes ayant une sexualité qui ne correspond pas aux dictats. En effet, là où le débat public devrait se placer à

l'échelle de l'amélioration des droits humains, la classe politique s'en sert comme d'outils de dénigrement et de dévalorisation. Ce qui a des répercussions sur la société toute entière, en validant des perceptions de haine et de phobie. En actionnant des leviers aussi manichéens et simplistes plutôt que de se remettre en question, la sphère politique conserve ainsi ses privilèges, en évitant de ce fait d'avoir à affronter des problèmes qui en sont réellement.

K M & N A S

Chouf